

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le 20/10/2014

Direction des ressources humaines

**Note**

Sous-direction du recrutement et de la mobilité

à

Bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Liste des destinataires in fine

Nos réf. : 14003317

Affaire suivie par : Christine TISSIER

Tél. : 01 40 81 61 54- Fax : 01 40 81 61 94

Courriel : [rm2.rm.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rm2.rm.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet** : Cycle 2015-5 – Procédure de remontée des postes et des candidatures pour les agents de catégorie A/A+ et B/B+ pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> mai 2015

**Annexes** : 1) Calendrier prévisionnel catégorie A  
2) Calendrier prévisionnel catégorie B  
3) Circulaire interministérielle en date du 15 juillet 2014  
4) Nouveau PM104 (version à remplir en ligne)  
5) Fiche de renseignement pour les candidatures externes  
6) Schéma général d'un cycle de mobilité

Vous trouverez ci-joint, et pour la première fois réunis sous un seul envoi comme vous en avez exprimé le souhait lors de nos échanges en réunions RRH, les consignes à vos services concernant le cycle de mobilité 2015-5, appel à postes et remontées des candidatures.

Il me semble nécessaire de souligner par ailleurs qu'un dispositif a été mis en place afin de repérer les candidatures d'agents affectés sur des emplois supprimés du fait des réductions d'effectifs accompagnant les réformes visant les missions jugées non prioritaires de l'État, conformément à la circulaire interministérielle en date du 15 juillet 2014. Les précisions techniques vous sont apportées ci-après.

## 1. Champ d'application

Les postes concernés par la présente note sont ceux relevant des programmes des services du ministère en charge du développement durable, dont la publicité de la vacance est assurée au moyen de l'application MOBILITÉ.

Les modalités de publication dans MOBILITÉ sont précisées dans la procédure des appels à postes consultable sur intranet :

<http://intra.rh.sg.i2/procedures-pour-les-agents-a-a-et-r4408.html>

La liste des postes sera en ligne et consultable sur intranet :

<http://mobilite.application.i2/mobilite/>

mais aussi par internet :

<http://mobilite.application.developpement-durable.gouv.fr/>

**Les numéros attribués à ces listes sont les suivants :**

**Liste A/A+ : 439**

**Liste B/B+ : 440**

## **2. Particularités du cycle**

### **2.1. Création de l'ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social)**

Suite à la fusion de la MILOS (Mission interministérielle d'inspection du logement social) et de l'ANPEEC (Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction) au sein de l'ANCOLS au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les postes concernés doivent être saisis avec la mention « ANCOLS » au début de l'intitulé du poste.

### **2.2. Postes CAEDAD**

Suite à la note de la DRH du 30/06/2014 présentant les modalités de gestion des emplois de CAEDAD qui ont été mises en œuvre depuis le cycle précédent, les services doivent saisir les postes dans MOBILITE avec la mention « CAEDAD » en début d'intitulé du poste.

### **2.3. Modification de la nomenclature « Industrie »**

La nouvelle charte de gestion des IIM a mis au point une nouvelle nomenclature pour les postes « industrie ». Cependant, la liste des « domaines » à renseigner dans Mobilité n'a pour sa part, pas subi de modification. Vous trouverez en annexe 3 de la procédure de publication (disponible sur intranet) le détail de la nouvelle nomenclature.

### **2.4. Mises à jour des documents**

- PM 104

Ce document doit être rempli en ligne dans la mesure du possible. Il doit être utilisé à la place de l'ancien formulaire. En effet, ce PM 104 a été mis à jour, en particulier pour prendre en compte la priorité d'une demande de mutation suite à une suppression de poste. Si l'agent a coché la case « suppression de poste », il est nécessaire que le service d'origine confirme cette information dans le commentaire accompagnant l'avis délivré sur le départ de l'agent. Il devra en particulier attester que la suppression de poste correspond bien à l'une des situations évoquées dans la circulaire du 15 juillet 2014,

- Fiche de renseignement pour les candidatures externes

Cette fiche concerne uniquement les recrutements interministériels (hors Agriculture et Industrie). Elle doit être fournie en complément du PM 104. De la même manière, ce document peut être rempli en ligne.

Ces documents sont disponibles également sur intranet : <http://intra.rh.sg.i2/imprimes-r15.html>

- Schéma d'un cycle de mobilité

Afin d'avoir une vision globale de la procédure de mobilité, il vous est proposé un schéma récapitulatif des différentes étapes d'un cycle de mobilité :

<http://intra.rh.sg.i2/schema-d-un-cycle-de-mobilite-r4409.html>

Vous trouverez ci-joint le calendrier de préparation de la liste des postes ainsi que celui des étapes de remontée des candidatures.

Le bureau des mobilités et des recrutements interministériels (RM2) se tient à votre disposition pour tout renseignement (détail des correspondants sur la procédure intranet).

Pour le directeur des ressources humaines,  
et par délégation,  
L'adjoint au sous-directeur du recrutement  
et de la mobilité

**Signé**

Robert COURRET

## ANNEXE 1

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL des A/A+

#### Préparation de la liste

Date de début de remontée des postes :	20 octobre 2014
Date limite de remontée des postes :	10 novembre 2014
Date de début de vérification par les RZGE :	11 novembre 2014
Date de fin de vérification par les RZGE :	21 novembre 2014
Date de la réunion de balayage des A/A+ :	28 novembre 2014
Date de publication de la liste :	8 décembre 2014

#### Réception des candidatures

Date limite de remise du PM104 par l'agent au chef de service d'origine (d'accueil en cas d'un agent externe) :	7 janvier 2015
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine au service d'accueil :	12 janvier 2015
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine et le service d'accueil à la DRH :	20 janvier 2015

#### Dates prévisionnelles des CAP

CAP AAE : -  
CAP AUE : -  
CAP IAE : 3 mars 2015  
CAP IAM : -  
CAP IIM : -  
CAP IPEF : -  
CAP ITPE : -  
CAP RIN A : -

Date d'effet de mutation : <b>1<sup>er</sup> mai 2015</b>
---

## ANNEXE 2

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL des B/B+

#### Préparation de la liste

Date de début de remontée des postes :	20 octobre 2014
Date limite de remontée des postes :	13 novembre 2014
Date de début de vérification par les RZGE :	14 novembre 2014
Date de fin de vérification par les RZGE :	24 novembre 2014
Date de publication de la liste :	12 décembre 2014

#### Réception des candidatures

Date limite de remise du PM104 par l'agent au chef de service d'origine (d'accueil en cas d'un agent externe) :	09 janvier 2015
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine au service d'accueil :	14 janvier 2015
Date limite de transmission du PM104 visé par le service d'origine et le service d'accueil à la DRH :	22 janvier 2015

#### Date prévisionnelle de la CAP

CAP SACDD : -  
CAP TSDD : -  
CAP TSEI : -

Date d'effet de mutation : <b>1<sup>er</sup> mai 2015</b>
---

## Liste des destinataires

**Monsieur le vice-président du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable**

**Mesdames et messieurs les responsables des zones de gouvernance des effectifs (DREAL, DRIEA, DEAL, sous-directions CRHAC, PPS, ACCES, DGAC)**

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) Île-de-France
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- SG/DRH/CRHAC (pour l'administration centrale)
- SG/DRH/PPS (pour les services techniques centraux, COM)
- SG/SPES/ACCES 3 (pour les écoles)
- DGAC/SG/SDP1 (pour les services STAC et SNIA)

**Monsieur le sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires (SG/DRH/MGS)**

**Madame la sous-directrice de la gestion administrative et de la paye (SG/DRH/GAP)**

**Mesdames et messieurs les directeurs**

- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) Île-de-France
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Île-de-France
- Directions inter-départementales des routes (DIR)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)
- Directions de la mer (DM)
- Directions départementales interministérielles (DDT, DDTM, DDCS, DDCSPP)
- Direction des territoires et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale de techniciens de l'équipement (ENTE) et ses établissements
- École nationale supérieure maritime (ENSM)
- Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogique (CEDIP)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)
- Direction du service d'état de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) de Nouvelle Calédonie

**Messieurs les chefs des Services des Affaires Maritimes de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie (SAM)**

**Messieurs les inspecteurs généraux**

- Monsieur l'inspecteur général des affaires maritimes (IGAM)
- Monsieur l'inspecteur général de l'enseignement maritime (IGEM)

**Messieurs les chefs de service de l'aviation civile en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon**

**Monsieur le chef du Service Technique de l'Aviation Civile (STAC)**

**Monsieur le chef du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)**

**Mesdames et messieurs les directeurs généraux**

- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)

- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Météo France
- Institut géographique national (IGN)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Voies navigables de France (VNF)
- Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

**Monsieur le chef de la Mission Interministérielle d'Inspection du Logement social (MILOS)**

**Monsieur le Préfesseur de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS)**

**Monsieur le ministre des finances et des comptes publics**

- Direction des ressources humaines

**Monsieur le ministre de l'intérieur**

- Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière (DSCR)

**Monsieur le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique**

- Direction Générale des Entreprises (DGE)

**Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt (MAAF)**

- Service des ressources humaines

**Monsieur le ministre de la culture et de la communication**

- Secrétariat général de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)

**Monsieur le ministre de la défense**

- Direction centrale du service d'infrastructure de la défense (DCSID)

**Monsieur le ministre des affaires étrangères et du développement international**

**Madame la garde des sceaux, ministre de la justice**

**Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**